

DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/01/2014

Présents : -Mrs THIERY-CLABAUT-DOGNY-DOYEN-GUENARD-MINEO-MONVOISIN-MULLER-ROUX-VANHECKE

VEREECKE

- Mmes BAUDRILLARD-FLOQUET-LEROUX

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent non excusé :

Mme BAUDRILLARD a été nommée secrétaire.

***.Election de 2 délégués et 2 suppléants Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)** **14 Pour**

Suite à la réunion du conseil communautaire « Portes de France » du 7 janvier 2014 approuvant la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées « C.L.E.CT ».

Le Conseil Municipal désigne :

- Mr THIERY Jean-François, délégué titulaire
- Mr DOYEN Michel, délégué titulaire
- Mr VEREECKE André, délégué suppléant
- Mr CLABAUT René, délégué suppléant
pour composer cette commission

***.Election délégués Syndicat Intercommunal de Piscine du Nord-Ouest Ardennais** **14 Pour**

Suite à la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Portes de France » du 28 janvier 2014, celle-ci ayant la compétence « PISCINE », il est nécessaire de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal désigne :

- Mme FLOQUET Brigitte, déléguée titulaire
- Mr ROUX André, délégué titulaire
- Mr DOGNY Rémi, délégué titulaire
- Mme BAUDRILLARD Rose-Marie, déléguée suppléant
- Mr MONVOISIN Patrick, délégué suppléant
- Mr MINEO Vito, délégué suppléant

***.Désignation délégués Syndicat Intercommunal de Musique** **14 Pour**

Suite à la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Portes de France » du 28 janvier 2014, celle-ci ayant pris la compétence « MUSIQUE », il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal désigne :

- Mr MULLER Paul, délégué titulaire
- Mr GUENARD Fabrice, délégué suppléant

***.Désignation d'un nouveau délégué et de son suppléant au secteur d'énergie du Nord-Ouest au sein de la Fédération Départementale d'énergies des Ardennes** **14 Pour**

Vu l'arrêté préfectoral de dissolution du syndicat d'électrification du Nord Ouest prenant effet au 31/12/2013.

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/735 du 26 décembre 2013 de modification des statuts de la FDEA.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- 1) Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le syndicat du Nord-Ouest a transféré sa dernière compétence à la FDEA
- 2) Par voie de conséquence le syndicat du Nord-Ouest se trouve dissous et que la Commune est maintenant adhérente à la FDEA via un secteur d'énergie.

Il convient de désigner pour la représentation communale au secteur d'énergie du Nord-Ouest

Monsieur le Maire se propose au titre de délégué titulaire et Mr CLABAUT René au titre de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Monsieur THIERY Jean-François au titre de délégué titulaire et Monsieur CLABAUT René titre de délégué suppléant pour représenter la Commune au secteur d'énergie du Nord-Ouest au sein de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes.

***.Demande de subvention du lycée polyvalent de REVIN** **14 Pour**
Le Conseil Municipal,

- Décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention du lycée polyvalent de REVIN du 8 janvier 2013 concernant une participation aux frais pour une sortie pédagogique à PARIS pour les élèves de seconde et de première Bac Pro gestion Administration (un élève résident à RENWEZ).

***.Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. – Travaux d'extension réseau eau potable et réseau assainissement Chemin de la Pile** **14 Pour**

Suite au permis d'aménager obtenu par la S.C.I. La Motte sur une parcelle cadastrée section D 492 située chemin de la Pile pour la construction de plusieurs pavillons dont deux sont en cours de réalisation,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'engager les travaux d'extension du réseau d'eau potable et d'assainissement pluvial sur une première tranche
- Sollicite au titre de la D.E.T.R. une subvention aussi élevée que possible
Coût estimatif des travaux, 1ère tranche : **48 906,60 € H.T.**

***.Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. – Travaux de création voirie et trottoirs chemin de l'Epinette** **14 Pour**

Les constructions prévues sur cette voirie chemin de l'Epinette sont maintenant terminées et la zone en aval étant inconstructible,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'achever les travaux de viabilisation (trottoirs et voirie) de cette rue
- Sollicite au titre de la D.E.T.R. une subvention aussi élevée que possible
Coût estimatif des travaux : **120 441,60 € H.T.**

***.Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. – Travaux de requalification et renforcement Place de la Mairie** **14 Pour**

Devant les dégradations importantes de la Place de la Mairie dues au stationnement divers et varié, notamment de camions et semi-remorques y manœuvrant,

Considérant l'importance des commerces environnants, la proximité de l'Eglise et de la salle municipale très occupée notamment les week-ends,

Le Conseil Municipal,

- Décide la requalification et le renforcement de cette place
- Sollicite au titre de la D.E.T.R. une subvention aussi élevée que possible
Montant estimatif des travaux : **52 295,00 € H.T.**

***.Demande de subvention auprès du Conseil Général – Travaux d'extension réseau eau potable et réseau assainissement Chemin de la Pile** **14 Pour**

Suite au permis d'aménager obtenu par la S.C.I. La Motte sur une parcelle cadastrée section D 492 située chemin de la Pile pour la construction de plusieurs pavillons dont deux sont en cours de réalisation,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'engager les travaux d'extension du réseau d'eau potable et d'assainissement sur une première tranche
- Sollicite auprès du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible
Coût estimatif des travaux, 1^{ère} tranche : **57 126,00 € H.T.**

***.Demande de subvention auprès du Conseil Général – Travaux de création voirie et trottoirs chemin de l'EpINETTE** **14 Pour**

Les constructions prévues sur cette voirie chemin de l'EpINETTE sont maintenant terminées et la zone en aval étant inconstructible,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'achever les travaux de viabilisation (trottoirs et voirie) de cette rue
- Sollicite auprès du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible
Coût estimatif des travaux : **120 441,60 € H.T.**

***.Demande de subvention auprès du Conseil Général – Travaux de requalification et renforcement Place de la Mairie**

14 Pour

Devant les dégradations importantes de la Place de la Mairie dues au stationnement divers et varié, notamment de camions et semi-remorques y manœuvrant,

Considérant l'importance des commerces environnants, la proximité de l'Eglise et de la salle municipale très occupée notamment les week-ends,

Le Conseil Municipal,

- Décide la requalification et le renforcement de cette place
- Sollicite auprès du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible
Montant estimatif des travaux : **52 295,00 € H.T.**

***.Demande de subvention P.A.P.(Plan d'Accompagnement de Projet) RTE**

14 Pour

La commission des travaux ayant souhaité revoir l'éclairage public de la Commune (réinstallé à partir de 1983) et avec l'opportunité d'une aide induite par la construction d'une ligne électrique de 400 000 volts LONNY-SEUIL-VESLE (RTE) au titre du P.A.P. présente au Conseil Municipal l'étude de la modification de l'éclairage communal en indiquant des diminutions de consommations énergétiques importantes (entre 65 et 77 % selon les styles d'éclairage).

Le Conseil Municipal, suite à ces explications,

- Décide l'engagement des travaux afférents à ce projet à savoir :
 - Estimatif n°1 : *chemin de la Chèvre d'Or, chemin de l'Epinette, ruelle Arniceau et chemin de la Motte*
Montant H.T. = **24 446,00 €**
Economie d'énergie : 77 % par rapport à l'existant
 - Estimatif n°2 : *chemin du Berceau, route de la Boutillette et entrées de village*
Montant H.T. = **67 650,00 €**
Economie d'énergie : 65 % par rapport à l'existant
 - Estimatif n°3 : *remplacement appareillage lanterne Style dans le village*
Montant estimatif H.T. = **157 080,00 €**
Economie d'énergie : 65 % par rapport à l'existant
 - Estimatif n°4 : *création de 3 nouveaux points lumineux + extension du réseau pour une nouvelle rue dont les constructions sont déjà en cours (chemin de la Croix Jarlot)*
Montant estimatif H.T. = **4 236,00 €**
- Sollicite dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet (P.A.P.) une subvention aussi élevée que possible.
Montant total du Projet : **253 412,00 € H.T.**
Plan de financement :
 - Auto-financement

- Aide accordée dans le cadre du P.A.P.
- Aide de la Fédération Départementale d'Electricité

Ce projet serait réalisé sur 2 années budgétaires mais pourrait être étendu à une période beaucoup plus longue si les demandes de subvention n'étaient pas retenues.

***.Demande de concession cimetière par Madame MOZET Sylvie (personne n'habitant pas RENWEZ)**

14 Pour

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 09/05/2003 concernant les demandes de concession de cimetière par des personnes n'habitant pas la Commune, une demande de Mme MOZET Sylvie de CHARLEVILLE-MEZIERES est arrivée en Mairie.

Le Conseil Municipal,

- Accepte cette demande, une partie de la famille de Mme MOZET Sylvie étant enterrée à RENWEZ.

***.Bail civil pour location bureaux 8, rue Victor Hugo**

14 Pour

Suite à la rupture du bail commercial des bureaux 8, rue Victor Hugo, en date du 31 janvier 2014 par Mme CONRAUX Marie, diététicienne,

Suite à la demande faite par l'Association Mazuroise d'Education et de Loisirs de LES MAZURES concernant la recherche de bureaux sur la Commune, reçue en Mairie en date du 14 janvier 2014,

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail civil d'une durée de 1 an, à partir du 1er février 2014 jusqu'au 31 janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

***.Déclaration d'intention d'aliéner parcelle BAU chemin du Sauvoy**

14 Pour

Suite à la vente de la parcelle section D 350 situé « *près de l'église* » à RENWEZ 08150 pour une superficie de 14a 77ca au prix de **4 500,00 €**,

- Considérant que cette parcelle et la parcelle voisine section D 351 subissent régulièrement lors de violents orages des écoulements d'eau importants qui menacent les maisons situées en aval de ce bassin versant,
- Considérant la parcelle section D 87 classée Ape du P.L.U. ayant dans sa partie sud une réserve portant le n°9 et servant de déversoir d'orage,
- Considérant la parcelle section D 350 située juste en aval de la parcelle précédente,

Le Conseil Municipal,

envisageant de conforter le bassin de rétention situé sur la parcelle section D 87 prévoit un second bassin de rétention placé sur la parcelle section D 350 et,

- Décide l'acquisition de celle-ci en exerçant le droit de préemption du 7/01/2014 présenté par Maître MOUZON, notaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

***.Demande de subvention Musée de la Forêt**

13 Pour / Mr ROUX ne participe pas

L'association de gestion du Musée de la Forêt ayant intégré dans son fonctionnement les différents contrats de maintenance et d'entretien (Muséographie – Audioguides – Télésurveillance – Sécurité) auparavant financés par la Commune et représentant pour l'année 2014 une somme de **4 433,70 €**,

Le Conseil Municipal,

- Décide le versement d'une subvention de **4 433,70 €**.